

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 5 avril 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

**2019 DU 94** Dénomination promenade Marceline Loridan-Ivens (6e, 7e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le procès-verbal de remise en gestion à la Ville de Paris du 06/06/1997; dans le cadre de la superposition de gestion de dépendances du domaine public fluvial ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " promenade Marceline Loridan-Ivens " à une partie de la promenade des Berges de la Seine à Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement, en date du 19 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

La dénomination " promenade Marceline Loridan-Ivens " est attribuée à la partie de la promenade des Berges de la Seine, domaine public, commençant au droit de la place Justin Godart et finissant au droit du 31 quai Voltaire (6e et 7e).

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**